

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 novembre 2023 à 15 h

Présents : BARNIER Sébastien, BOUQUET Philippe, CHARDON Fabrice, CELLIER Yvan, COUFORT Marie Claude, CUBIZOLLE Marie-Pierre, LEYDIER Ludovic (Président), MERCIER Denise, MATHIEU Éric, PASCAL Patrice PELISSE François,

Absents: AJASSE Jean Luc,

Pouvoirs : BOUQUET Dominique (pouvoir à BOUQUET Philippe) RAMBAUD Sébastien (pouvoir à LEYDIER L)

Excusé : MERLE Benoît,

Création réseau AEP la Sagne – choix entreprise

2023_11_28_

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en concurrence des entreprises pour la création du réseau AEP en vue d'alimenter le village de la Sagne, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 octobre pour l'examen des propositions en présence du cabinet CETI chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet. C'est l'entreprise TP Margeride qui a été retenue pour sa qualité technique et pour un montant de travaux de 21 850.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Valide la décision de la commission
- Accepte le devis présenté par l'entreprise TP MARGERIDE pour la somme de 21 850.50 € HT
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce projet

DM 01 - Budget commune

2023_11_28_

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir diverses modifications au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide des modifications suivantes :

Section de fonctionnement

C/681-042 : + 850.00

C/023 : - 850.00

C/6411 dépense : + 2000.00

C/ 7032 recette : + 2000.00

Section d'investissement

C/2804181-040 : + 850.00

C/021 : - 850.00

Amortissement des biens corporels et incorporels

2023_11_28_

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir la durée d'amortissement des biens corporels et incorporels acquis à compter du 1 janvier 2023.

La durée d'amortissement se définit selon le compte d'imputation de la dépense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir les biens corporels et incorporels comme suit :

Article	Libellé	Durée d'amortissement
204..1	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
204..2	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations - travaux	15 ans

Biens de faible valeur : Tout bien inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée de 1 an l'année suivant son acquisition

Convention servitude ENEDIS – La chalm de Thoras

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de servitude a été signée entre la Commune et ENEDIS pour l'installation d'une armoire de coupure et tous ses accessoires à THORAS sur la parcelle D324 pour une emprise d'environ 12 M2 appartenant à la section de Thoras.

Le Conseil Municipal informé :

- Autorise la servitude sur la parcelle D324
- Autorise la mise à disposition de la parcelle D324 pour environ 12 M2 pour l'implantation d'une armoire de coupure et tous ses accessoires
- Valide la convention DD28/029301 signée entre la Commune de Thoras et ENEDIS

Délégation au Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer certaines des attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Les autres délégations décidées par délibération du 17 juillet 2020 restent inchangées.

DETR 2024 – Gros travaux de voirie

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2024 doivent être déposés avant le 1 décembre 2023.

Considérant la nécessité de poursuivre le programme de réfection et mise en sécurité des voies communales, le Maire propose de réaliser des gros travaux de voirie afin de garantir aux différents usagers de la route (riverains, services publics, ramassage scolaire, services médicaux, etc...) une circulation la plus en sécurité possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- Accepte le projet de travaux de voirie suivants :
 - ◆ VC6 menant au village de Ventajols
 - ◆ VC6 entre Ventajols et Védrines
 - ◆ Route menant au Moulin de Verreyrolles
- Demande au Maire de réaliser le dossier de demande de subvention
- Définit le plan de financement comme suit :

	DÉPENSE	RECETTES
Travaux	134 792.50	
DETR sollicitée 40 %		53 917.00
Département CAP 43 demandée		26 000.00
Fonds propres / emprunt		54 875.50
TOTAL	134 792.50	134 792.50

- Prévoit d'inscrire cette dépense au budget 2024

Intervention de BOUQUET Philippe

En vue du projet de desserte forestière, les services de l'ONF ont marqués les pistes envisagées

Intervention de COUFORT Marie Claude

Etat des lieux piste Babonnès avant travaux de coupe de bois

Préparation colis de Noël

Bilan repas personnes âgées

Réunion calendrier manifestations à Saugues le 02/12

Points divers évoqués par LEYDIER Ludovic

- Elagage par entreprise LAHONDES : route de la Fageolette – route de Vaches, il faudra que des bénévoles riverains aident lors des travaux pour le déblaiement des branches
- Prochainement réunion des Maires du secteur pour parler de l'avenir du service des portages de repas en déficit – peut-être envisager une participation de la commune / repas
- Réunion de l'association « Santé en Margeride » sur la recherche de médecin – Réponse de la Ministre suite au courrier remis en main propre au congrès de l'ANEM
- Prime pouvoir d'achat aux agents
- Rappel : réunion publique mercredi 29/11 pour l'aménagement du bourg de Thoras